

Conclusions et recommandations de la réunion multi-acteurs pour la région Amérique Latin et Caraïbes du Forum politique pour le développement

Antigua, Guatemala, 7 et 8 juillet 2016

Les organisations qui ont participé à cette réunion multi-acteurs, entre autres des autorités locales, syndicats, coopératives, associations féministes, ONG et le secteur privé, sont conscientes que la **mise en œuvre du Programme 2030** en Amérique latine et dans les Caraïbes permettra à la région d'atteindre un développement plus équitable et durable du point de vue des droits de l'homme pour tous les habitants.

Néanmoins, elles ont constaté l'existence d'une **contradiction entre le contenu du Programme 2030 et le modèle de développement, en vigueur dans la région, plutôt destructeur – un modèle saccageur et non viable–, ainsi que des problèmes concernant la qualité de la démocratie et le plein respect des droits de l'homme dans nombre de pays de la région, ce qui met en péril le caractère universel et indivisible des Objectifs de développement durable (ODD).**

Pour rendre possible la réalisation des ODD, il est nécessaire de consolider les stratégies permettant une intégration transversale du Programme 2030 dans le quotidien de l'action politique et des processus de planification du développement, tant au niveau des pays que de la coopération transnationale et régionale. À cet effet, il est indispensable de mettre en place un **environnement favorable qui renforce** le travail et la participation effective des organisations de la société civile et des autorités locales.

Conclusions et recommandations

1. Bien que la région enregistre des taux de croissance positifs depuis quelques années, elle compte parmi ses caractéristiques les plus préoccupantes des **inégalités croissantes** qui pèsent sur le présent des populations et menacent leur avenir. Utiliser le PIB comme indicateur principal n'est pas suffisant pour mesurer le degré de développement. Pire, ce procédé masque les inégalités à l'intérieur de chaque pays et dans la région. [Recommandation] En conséquence, il faut adopter des politiques publiques qui s'attaquent aux causes structurelles et aux différentes manifestations des inégalités, et des politiques fiscales qui favorisent une distribution plus équitable des richesses ; de plus, nous demandons une conception multidimensionnelle du développement qui mette en valeur la possibilité d'accéder à la coopération internationale (surtout pour les pays à revenu intermédiaire, comme la quasi-totalité des États d'Amérique latine et des Caraïbes).
2. **Les graves inégalités de genre** dans la région, qui se manifestent dans : les divers types de violences subies par les femmes, les conditions de travail inégales, les inégalités salariales, la répétition des rôles hommes-femmes empêchant les femmes d'exercer pleinement leurs droits sexuels et reproductifs ainsi que les violations systématiques des droits de l'homme, continuent à former les principaux obstacles aux progrès vers la mise en œuvre du Programme 2030. [Recommandation] Il est impératif de dénoncer l'ampleur de ce problème dans la région et de mettre en place des instruments pour combattre ces inégalités. À cet effet, différents moyens étant nécessaires, la réunion soutient la constitution rapide d'un fonds régional de promotion de l'égalité des sexes et du dialogue interculturel à l'initiative du mouvement féministe de la région et sous l'égide de la Conférence régionale sur la femme d'Amérique latine et des Caraïbes, elle-même organisée par la CEPAL.
3. Un aspect particulièrement préoccupant de la région est la grande vulnérabilité climatique de certains pays insulaires et de certaines régions, surtout d'Amérique centrale et des Caraïbes, ce qui ajoute des spécificités et des défis supplémentaires à prendre en compte pour la mise en œuvre du Programme 2030. [Recommandation] Sachant cela, il importe d'adopter des **stratégies qui accordent une attention**

spéciale à de tels niveaux de vulnérabilité climatique, en favorisant de façon prioritaire les populations les plus exposées aux effets des phénomènes climatiques en question.

4. Un défi important, commun à la région, est la **nécessité de sensibiliser** tant les gouvernements que les citoyens à l'adoption du Programme 2030 pour le développement durable. [Recommandation] Dans ce but, il est fondamental de soutenir les autorités locales et les organisations de la société civile dans leur rôle de diffusion des Objectifs de développement durable et de renforcement de la communication d'informations sur le Programme auprès de la communauté en général.
5. Les parties s'accordent sur la nécessité de distribuer clairement les responsabilités de la mise en œuvre du Programme 2030 entre les différents niveaux de gouvernement, tenant compte des compétences et des avantages comparatifs de chacun. [Recommandation] Il est important de permettre la mise en œuvre du Programme à un niveau local ainsi que la conception de mécanismes institutionnalisés de participation, de coordination et de structuration qui harmonisent et intensifient les efforts de tous les acteurs impliqués aux différents niveaux. Il y a consensus sur [recommandation] le fait que le **renforcement des systèmes de suivi et de responsabilisation** en vue d'assurer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, tant au niveau local que national, constitue une condition indispensable pour atteindre les objectifs du Programme.
6. L'un des plus grands défis à relever est formé par la **nature même et la complexité du Programme** (au niveau transministériel et à long terme), qui bouleversent à la fois la mentalité institutionnelle et l'attitude habituelle de recherche d'effets à court terme que l'on retrouve dans de nombreuses dynamiques gouvernementales dans la région. Les OSC et les AL peuvent offrir un appui utile au travers de leurs domaines de travail et de connaissance, et favoriser l'adoption d'une vision plus globale et participative pour la conception et la mise en œuvre du Programme 2030. [Recommandation] **Il importe de mettre en place des conditions favorables et des mécanismes clairs pour assurer une participation effective, notamment en s'abstenant de criminaliser et en renforçant les institutions et les mouvements des OSC et des AL afin que leurs stratégies et actions deviennent de plus en plus efficaces.**
7. À cet égard, il semble que des cadres de collaboration plus innovants et participatifs se consolident, souvent dotés d'un **caractère multi-acteurs marqué**, capables de plus d'efficacité dans la mise en œuvre de thèmes du Programme 2030 tels que l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté et des inégalités, le changement climatique, le travail décent et productif, l'entreprise durable, etc. [Recommandation] Il est souhaitable de **valoriser et de soutenir ces dynamiques multi-acteurs** et l'exercice de leur capacité de leadership pour définir des stratégies nationales et régionales en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.
8. Les **feuilles de route** (FdR) sont un instrument bien apprécié qui favorise le renforcement de la société civile dans ses capacités d'action et de formulation de propositions. Elles contribuent à augmenter la fréquence, la portée et la profondeur du dialogue de l'UE avec les OSC, à améliorer la connaissance mutuelle, le dialogue et la coopération avec les États membres, et intègrent les OSC dans l'ensemble du cycle de coopération (politique et technique) de l'UE. Toutefois, [recommandation] il est possible de continuer à les améliorer par les moyens suivants : élargir leur couverture à davantage d'acteurs de la société civile et du secteur privé ; tenir compte des caractéristiques institutionnelles et de la représentativité des organisations invitées ; publier le mécanisme des FdR et leurs résultats dans chaque pays ; les utiliser pour renforcer les espaces de structuration et de dialogue au niveau national et les promouvoir là où ils sont inexistants ; les actualiser en fonction des contenus des ODD ; faire usage du pouvoir d'influence de l'UE dans les pays où l'environnement est défavorable à la société civile ; garantir leur mise en œuvre et leur suivi grâce à des moyens humains, techniques et financiers de l'UE ; etc.
9. **L'UE est considérée comme un partenaire solide**, tant par la société civile que par les autorités locales, pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région. [Recommandation] Un dialogue plus intense avec les délégations serait bénéfique pour la mise en œuvre des ODD au niveau national et, en même temps, permettrait de promouvoir une meilleure connaissance de l'avenir de la politique européenne de coopération au développement en général et de la mise en œuvre du Programme 2030 en particulier. [Recommandation] Il faut aussi renouveler l'engagement de l'UE avec la société civile dans les pays à revenu intermédiaire ou intermédiaire/élevé où la coopération est en train de disparaître ; de même, dans

les pays à environnement défavorable, le retrait de la coopération de l'UE ne peut se baser que sur des indicateurs purement économiques.

10. Enfin, les participants ont confirmé leur volonté de faire perdurer le travail accompli pendant ces deux journées et de donner une **continuité aux débats menés et aux conclusions formulées** au cours du Forum. [Recommandation] Les participants sont invités à contribuer au travail du Forum, qui pourra ainsi continuer à offrir une plateforme de dialogue mondial et régional au service de toute la collectivité : 1) en favorisant au niveau national et local les dynamiques multi-acteurs ; 2) en travaillant de façon structurée au niveau régional, en particulier dans le cadre du Forum des pays ALC pour la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres espaces régionaux ; 3) en participant au réexamen du consensus européen sur le développement, tenant compte des spécificités des organisations et des réalités régionales.